

COMPTE RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents : DEHEELE Marc – GUILLAIN Romuald – RYCKEBUSCH Emmanuel – SCHRYVE Emmanuel – DECODTS Viviane – LACRESSONNIERE Vincent – JOHNSON Richard – HERMANT Éric – LETURGEZ-WADOUX Margareth – DEVULDER Elodie – VANHEEGHE Pierre – CODDEVILLE Séverine

Excusés : DUHAMEL Camille a donné pouvoir à GUILLAIN Romuald
BECK Grégory a donné pouvoir à DEVULDER Elodie
GOUBET Hélène a donné pouvoir à RYCKEBUSCH Emmanuel

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 octobre 2023 à l'unanimité.

2/ Tarifs de la cantine Municipale :

Trois tarifs différents pour la cantine calculés en fonction du quotient familiale :

0 à 499 → 0,90€ / repas

500 à 1000 inclus → 1€ / repas

Supérieur à 1001 → 2,85€ / repas

Ces tarifs sont applicables dès le 1^{er} décembre 2023 pour une durée de 3 ans.

3/ Fermage :

Le Maire propose un tarif à l'hectare de 185,40€ plus 90% des charges.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve que :

- En application du Code Rural, le fermage est fixé dès à présent à la somme de 185,40 € l'hectare, il sera révisé automatiquement le 1^{er} octobre de chaque année en fonction de la variation de l'indice national des fermages, en prenant pour indice de base l'indice national des fermages fixé pour l'année 2022, lequel indice est de 110,26. A cela, s'ajoute 90% du montant des charges
- Le bail est conclu pour une durée de 9 ans
- Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration des baux

4/ Délibération concernant le passage de la CCFI en Communauté d'Agglomération :

Le conseil a voté à l'unanimité pour le passage de la CCFI en Communauté d'Agglomération.

5/ Gestion du personnel communal :

Point sur les différents contrats contractuels.

Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour 15h hebdomadaire à compter du 1^{er} Janvier 2024.

6/ Point sur les eaux de pluie / eaux de ruissellement :

Une rencontre avec la CCFI a été effectuée et une demande de traversée de route a été faite à cette occasion.

7/ Salle de psychomotricité :

Les travaux débiteront le lundi 4 Décembre 2023.

Les barrières de délimitation de chantier seront posées le samedi 2 Décembre 2023.

L'accès à l'école se fera uniquement du côté de la maternelle près de la médiathèque.
Le car scolaire déposera et ramassera les enfants à l'arrêt de bus qui se situe sur la Place en face du Café Marcel.

8/ Subvention :

Une subvention d'un montant de 143,51€ pour l'ASEB a été demandée et approuvée.